

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 6 février 2013

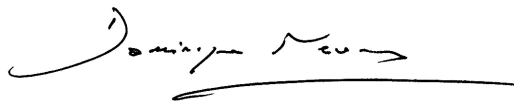
M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3809-2012, Phase 2 B.
Cause tarifaire 2012-2013 de Gaz Métro
***Demande de renseignement no. 2 à Gaz Métro par l'Association québécoise de
lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.).***

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer ci-après la demande de renseignements no. 2 à Gaz Métro par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* en phase 2 B du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* et de *l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*

p.j.
c.c. La demanderesse et les intervenants.

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE
DOSSIER R-3809-2012 – PHASE 2 B**

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO. 2
À GAZ MÉTRO**

PAR
**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)**

TABLE DES MATIÈRES

<u>A</u>	<u>SURCOÛTS DES ÉQUIPEMENTS À GAZ NATUREL ET DES GRILLES DE SUBVENTION –SUIVI DE LA DÉCISION D-2011-182 (B-0132, GAZ MÉTRO-8, DOC. 3)</u>	2
<u>B</u>	<u>LA STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS (B-0133, GAZ MÉTRO-9, DOC. 1)</u>	3
<u>C</u>	<u>ÉVOLUTION DU COÛT DE SERVICE POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES SE TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE (B-0163, GAZ MÉTRO-12, DOC.4)</u>	4
<u>D</u>	<u>MÉTHODES D'ÉTABLISSEMENT DES COÛTS POUR LES VENTES DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ-B-018 (GAZ MÉTRO 12, DOC. 23)</u>	5
<u>E</u>	<u>PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) 2013-2015 (B-0184, GAZ MÉTRO 13, DOC. 1)</u>	6
<u>F</u>	<u>PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) 2013-2015 LES TABLEAUX- (B-0184, GAZ MÉTRO 13, DOC. 2)</u>	12
<u>G</u>	<u>MISE À JOUR DE L'ÉVALUATION DES COÛTS ÉVITÉS DU GAZ NATUREL POUR GAZ MÉTRO, 2011 (B-0186, GAZ MÉTRO 13, DOC. 3)</u>	15
<u>H</u>	<u>BALISAGE DES MÉTHODES DE CALCUL DU TEST DU COÛT TOTAL EN RESSOURCES (TCTR) (B-0187, GAZ MÉTRO 13, DOC. 4)</u>	16
<u>I</u>	<u>POTENTIEL TECHNICO-ÉCONOMIQUE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DE GAZ NATUREL POUR LES SECTEURS RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL ET INDUSTRIEL DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2013 À 2017 (B-0188, GAZ MÉTRO 13, DOCUMENT 5)</u>	18

A **SURCOÛTS DES ÉQUIPEMENTS À GAZ NATUREL ET DES GRILLES DE SUBVENTION –SUIVI DE LA DÉCISION D-2011-182 (B-0132, GAZ MÉTRO-8, DOC. 3)**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Références : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0132, Gaz Métro-8, Document 3, page 5, lignes 9 à 13 :

Du point de vue des intervenants, il peut s'agir tant de mauvaises connaissances de la source d'énergie et de son prix, que d'incertitudes quant à une position concurrentielle avantageuse. Une perception de complexité technique plus grande est également notée. La conclusion de ce rapport d'évaluation est à l'effet que la perception envers le coût d'acquisition plus élevé pour les appareils à gaz naturel avait cours dans tous les marchés.

- a) Avez-vous l'intention d'agir pour modifier la perception des clients à l'égard du gaz naturel?
- b) Si oui, veuillez expliquer les grandes lignes de votre stratégie.

B LA STRATÉGIE DE GESTION DES ACTIFS (B-0133, GAZ MÉTRO-9, DOC. 1)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Références :

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0133, Gaz Métro-9, Doc. 1.
- ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3752-2011, Phase 2, Pièce B-0064, Gaz Métro 11, Doc. 1.
- iii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3720-2010, Pièce B-07, Gaz Métro-11, Doc. 1.

Demande(s) :

- a) Pour quelles raisons la pièce équivalente de 2011-2012 (référence ii) était-elle confidentielle alors que la pièce gestion des actifs du présent dossier 2012-2013 (référence i) et la pièce équivalente de 2010-2011(référence iii) ne le sont pas ?
- b) Afin de permettre publiquement la comparaison interannuelle des stratégies, veuillez déposer au présent dossier une version déconfidentialisée selon les mêmes principes de la pièce décrite en référence (ii).

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0133, Gaz Métro-9, Document 1, page 4, lignes 15 à 18 :

Au cours de cette phase, les trois grands rôles des intervenants de la gestion des actifs (propriétaire d'actifs, gestionnaire d'actifs et fournisseur de services) ont été identifiés et définis, ce qui a notamment permis de déterminer les valeurs d'affaires de l'entreprise, d'établir les matrices de risques pour chacune d'elles et d'y fixer le seuil de tolérance.

- a) Veuillez déposer les matrices de risque établies pour chacune des valeurs d'affaires de l'entreprise.
- b) Veuillez déposer les seuils de tolérance quant à chacune de ces valeurs.
- c) Veuillez déposer tout autre commentaire que Gaz Métro souhaite utile afin d'interpréter le niveau des risques tolérés par elle à l'égard de chacune des valeurs de l'entreprise.

**C ÉVOLUTION DU COÛT DE SERVICE POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES SE
TERMINANT LE 30 SEPTEMBRE (B-0163, GAZ MÉTRO-12, DOC.4)**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0163, Gaz Métro-12, Document 4, page 1, ligne 32 :

Demande(s) :

a) Nous vous suggérons qu'il n'y a pas d'unité pour le ratio décrit à la ligne 32. Veuillez déposer une version corrigée du tableau au besoin.

**D MÉTHODES D'ÉTABLISSEMENT DES COÛTS POUR LES VENTES DE GAZ
 NATUREL LIQUÉFIÉ-B-018 (GAZ MÉTRO 12, DOC. 23)**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 21, Pièce B-0183, Gaz Métro-12, Document 23.

Demande(s) :

- a)** Selon Gaz Métro, quels sont les changements qui devront être apportés à cette pièce suite à la décision D-2012-171 ?

- b)** Est-ce votre intention de procéder à ces changements dans la présente cause ?
Veuillez élaborer.

E PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) 2013-2015 (B-0184, GAZ MÉTRO 13, DOC. 1)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Références :

- i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0184, Gaz Métro-13, Document 1, page 9, lignes 14 à 17 :

L'objectif quantitatif du PGEÉ 2012-2013 est motivé par la cible globale de 350 Mm³ d'économies de la Stratégie énergétique du Québec à l'horizon 2015, par la bonification de rendement autorisée par la Régie ainsi que par la capacité de Gaz Métro à favoriser la mise en place des programmes d'économies d'énergie respectant le cadre réglementaire et financier.

- ii) **GAZIFÈRE INC**, Dossier R-3793-2012, B-0142, Pièce GI-27, Document 2, page 9, Réponse à SÉ-AQLPA-2-10(a) :

Question 2.10 a) : Veuillez déposer un tableau indiquant (si vous les avez) les économies de gaz annuelles dans le marché de Gazifère inc. résultant des activités de l'Agence de l'efficacité énergétique (AEÉ) et de son successeur, le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) et de son BEIE.

Réponse 2.10 a) : Gazifère ne possède pas cette information.

- iii) **GAZIFÈRE INC**, Dossier R-3793-2012, B-0142, Pièce GI-27, Document 2, page 10, Réponse à SÉ-AQLPA-2-10(c) :

Question 2.10 c) : Avez-vous eu des discussions avec l'AEÉ, le MRNF ou son BEIE concernant le réalisme d'atteindre ou non l'objectif gouvernemental d'efficacité énergétique pour 2015 d'économies de gaz dans le marché de Gazifère inc. Si oui, veuillez les décrire.

Réponse 2.10 c) : Gazifère n'a pas eu de discussion avec l'AEÉ, le MRNF ou le BEIE concernant le réalisme d'atteindre ou non la cible d'économies de gaz naturel de 2015. Les discussions entre Gazifère et le MRNF et le BEIE portent uniquement sur l'élaboration du prochain Plan d'ensemble en efficacité et en innovation énergétiques, le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et l'administration du deuxième volet du programme Éconologis.

Demande(s) :

a) En tenant compte des résultats de l'année 2011-2012, quelle part de l'objectif de 350 Mm³ d'économies d'énergie reste-t-il à Gaz Métro à réaliser au total aux cours des années 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 ainsi que dans les trois derniers mois de 2015 ? Veuillez ventiler votre réponse et l'expliquer, compte tenu des parts respectives du BEIE et de Gazifère dans l'atteinte de cet objectif.

b) Gaz Métro peut-elle se renseigner auprès du BEIE (et son ancêtre l'AEE) quant aux gains en économies gazière que celui-ci a réalisé en 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et qu'il prévoit réaliser aux cours des années 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 ainsi que dans les derniers mois restants de 2015 (en spécifiant dans chaque cas l'année financière utilisée). Veuillez décrire vos démarches ainsi effectuées auprès du BEIE et déposer les renseignements ainsi obtenus du BEIE.

c) Plus généralement, au cas où cette réponse n'aurait pas été fournie en (b), veuillez indiquer quelle est la part de l'objectif 2015 de 350 Mm³ d'économies d'énergie que Gaz Métro anticipe être réalisée par le BEIE en 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012 et qu'il prévoit réaliser aux cours des années 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015 ainsi que dans les derniers mois restants de 2015 (en spécifiant dans chaque cas l'année financière utilisée) ? Sur quoi Gaz Métro se fonde-t-elle pour fournir sa réponse ?

d) Gaz Métro a-t-elle des contacts avec le BEIE ? Si oui, décrire leur fréquence et sur quels sujets ils portent.

e) Gaz Métro éprouve-t-elle les mêmes manques de communication auprès du BEIE que *Gazifère* décrit dans les références ii et iii ?

f) Veuillez déposer les informations et commentaires que Gaz Métro a transmis suivant l'article 7(1^o) de la *Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques*, au ministre des Ressources naturelles du Québec aux fins de l'aider à établir les besoins et les potentiels en matière d'efficacité et d'innovation énergétiques pour 2013-2020. Si ce document n'est pas encore disponible, veuillez spécifier vers quelle date il est attendu. Prenez-vous l'engagement de le déposer auprès de la Régie avec copie aux intervenants, dès qu'il sera disponible ?

g) Veuillez déposer le document de consultation du ministre comportant l'état de situation ainsi que les orientations et les priorités que celui-ci entend établir en matière d'efficacité et d'innovation énergétiques pour 2013-2020, suivant l'article 7(2^o) de la *Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques*. Si ce document n'est pas encore disponible, veuillez spécifier vers quelle date il est attendu. Prenez-vous l'engagement de le déposer auprès de la Régie avec copie aux intervenants, dès qu'il sera disponible ?

h) Quelles consultations ont eu lieu ou sont prévues sur ce document suivant l'article 7(3°) de la *Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques* ? Gaz Métro y a-t-il pris part ou prévoit-elle y prendre part ?

i) Veuillez déposer les « *priorités et orientations établies par le ministre* » en efficacité et innovation énergétiques pour 2013-2020 suivant les article 7(4°) et 8 al.1 de la *Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques*. Si ce document n'est pas encore disponible, veuillez spécifier vers quelle date il est attendu. Prenez-vous l'engagement de le déposer auprès de la Régie avec copie aux intervenants, dès qu'il sera disponible ?

j) Veuillez déposer le document contenant la liste des programmes et mesures d'efficacité et d'innovation énergétiques de Gaz Métro que celle-ci a transmis au ministre et au BEIE pour 2013-2020 suivant l'article 8 de la *Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques*. Si ce document n'est pas encore disponible, veuillez spécifier vers quelle date il est attendu. Prenez-vous l'engagement de le déposer auprès de la Régie avec copie aux intervenants, dès qu'il sera disponible ?

k) Pour quelle date anticipez-vous le dépôt du « *Plan d'ensemble en efficacité et en innovation énergétiques, Plan d'action 2013-2020* » du ministre et du BEIE ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0184, Gaz Métro-13, Document 1, page 42, ligne 4 à 7 :

Informations sur les clients existants :

Gaz Métro n'a pas d'information dans ses bases de données sur les appareils installés chez ses clients avant l'implantation de SAP. Les travaux pourraient impliquer des démarches différentes en fonction de la date où les équipements ont été installés, soit avant ou après 2004-2005.

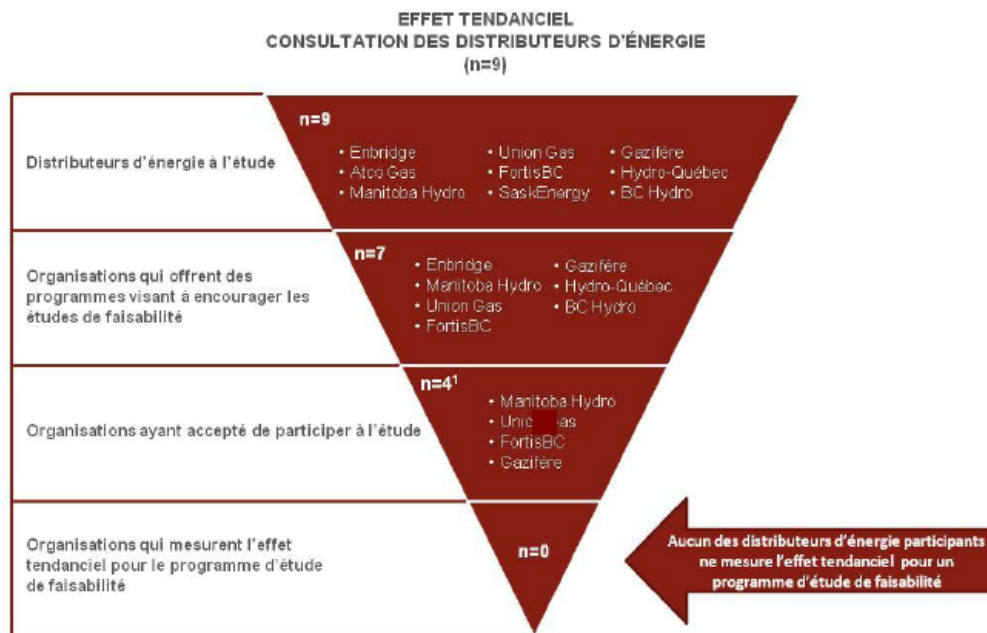
Demande(s) :

a) Gaz Métro a-t-elle envisagé procéder par échantillonnage pour améliorer ses connaissances sur les appareils des clients existants ? Pouvez-vous prendre l'engagement d'un réaliser un et de le déposer dans le délai que vous spécifierez ?

b) Un balisage auprès d'autres distributeurs gaziers est-il possible à cette fin ? Pouvez-vous prendre l'engagement d'un réaliser un et de le déposer dans le délai que vous spécifierez ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0184, Gaz Métro-13, Document 1, page 49, Schéma 6 :



Demande(s) :

a) Est-il possible que les entreprises qui ont refusé de participer à l'étude tiennent compte de l'effet tendanciel pour un programme d'étude de faisabilité ? Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0184, Gaz Métro-13, Document 1, page 58, tableau 9 :

Ce projet vise à démontrer la faisabilité technico-économique et à quantifier le potentiel d'économies d'énergie relié à l'utilisation des sous compteurs en application multirésidentielle.

Demande(s) :

a) Veuillez décrire davantage l'utilisation des sous-compteurs. Que mesureront-ils? Est-ce une application particulière comme un chauffe-eau ou un mesurage de l'ensemble de la consommation d'un logement, d'une cafétéria, d'un dépanneur, etc. ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Références :

i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0184, Gaz Métro-13, Document 1, page 59, tableau 9 :

Le projet vise à faire la démonstration et le mesurage de la performance d'un échangeur (air/air), principalement constitué de pièces de plastique, destiné entre autres au marché avicole et à celui de la serriculture.

ii) **AEÉ**, dossier R-3671-2008, Pièce B-77, AEÉ-8, Document 1, page 291 :

Développer des mesures pour le secteur serricole - PEI.101

Demande(s) :

a) Comment le projet se compare-t-il au programme PEI 101 de l'ancienne Agence de l'efficacité énergétique ? À votre connaissance le BEIE a-t-il conservé ce programme ? Si oui, veuillez fournir le document du BEIE décrivant ce programme. Si non, veuillez spécifier sa date de terminaison par le BEIE.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0184, Gaz Métro-13, Document 1, page 61, lignes 18 et 19 et page 62, lignes 1 à 6, il s'agit des modalités du programme PE236.

Pour le programme PE200-Chauffe-eau à efficacité intermédiaire, la bonification additionnelle offerte représentera 100 % de l'aide financière du programme.

Pour le programme PE202-Chaudière à efficacité intermédiaire, la bonification additionnelle offerte représentera 100 % de l'aide financière du programme.

Pour le programme PE210-Chaudière à condensation, la bonification additionnelle offerte représentera 100 % de l'aide financière du programme.

Pour le programme PE212-Chauffe-eau à condensation, la bonification additionnelle offerte représentera 100 % de l'aide financière du programme.

Demande(s) :

Est-ce que le 100 % représente le total du surcoût de la mesure ou est-ce plutôt le doublement de l'aide financière du programme d'origine ?

**F PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ) 2013-2015 LES
TABLEAUX- (B-0184, GAZ MÉTRO 13, DOC. 2)**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Références :

i) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-00184, Gaz Métro-13, Document 2, Tableau I.1, page 1, ligne PE102.

ii) **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3831-2012, Pièce B-0053, GM-12, Document 3, page 72.

Demande(s) :

a) Comment expliquez-vous la présence de deux participants au programme PE102- Générateur d'air chaud (Marché NC), alors que les clients identifiés à ce programme en 2011-2012 ont été payés avant 2011-2012 ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : **GAZ MÉTRO**, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-00184, Gaz Métro-13, Document 2, Tableau II, page 3, colonne économies unitaires et Tableau III, page 4, colonne économies unitaires.

Demande(s) :

a) Doit-on comprendre que les économies d'énergie unitaires sont révisées dans le réel 5 mois (tableau III) par rapport à la prévision du tableau II ?

b) Ce principe s'applique-t-il lorsqu'il n'y a pas de participant ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : **GAZ MÉTRO** Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-00184, Gaz Métro-13, Document 2, Tableau IV, page 5 et Tableau I.2, page 2.

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer que les économies d'énergie sont dans un ratio de 117 % au tableau IV et de 122 % au tableau I.2. Toutes les données de ce tableau (sauf la référence) semblent suspectes. Veuillez déposer des versions corrigées des tableaux au besoin.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : **GAZ MÉTRO** Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-00184, Gaz Métro-13, Document 2, Tableau VII, page 11.

Demande(s) :

- a) Le titre de ce tableau nous semble inexact. Ne devrait-il pas être «Économies prévues» ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : **GAZ MÉTRO** Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-00184, Gaz Métro-13, Document 2, Tableaux XII.1 et XII.2, pages 21 et 22.

Demande(s) :

- a) Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles la répartition des budgets de subventions (colonne 1) est différente entre les divers paliers tarifaires pour la clientèle Affaires entre les tableaux XII.1 et XII.2.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : **GAZ MÉTRO** Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-00184, Gaz Métro-13, Document 2, Tableaux XIII, secteur CII, page 30, programme PE224, Hotte à débit variable.

Demande(s) :

a) Veuillez expliquer pourquoi la prévision 2012-2013 de ce programme est complètement dissociée de la répartition constatée sur la moyenne deux ans.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : GAZ MÉTRO Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-00184, Gaz Métro-13, Document 2, Tableaux XIII, Total des programmes tangibles VGE, page 35, dernière ligne.

Demande(s) :

a) Veuillez expliquer pourquoi la somme des pourcentages des participants, des économies et des budgets est différente de 100 % alors que ce n'est pas le cas pour la page 25 (total des programmes tangibles résidentiels) ni pour la page 32 (total des programmes tangibles CII) ni même pour la page 36 (qui représente le grand total des programmes tangibles). Veuillez déposer des versions corrigées des tableaux au besoin.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : GAZ MÉTRO Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-00184, Gaz Métro-13, Document 2, Tableaux XIII, Total des programmes tangibles VGE, page 35, ligne du tarif 3, palier 3.

Demande(s) :

a) Veuillez vérifier que pour le programme PE211 Étude de faisabilité (page 33), la ligne tarif 3, palier 3 est bien prise en compte dans le total correspondant de la page 35.

G MISE À JOUR DE L'ÉVALUATION DES COÛTS ÉVITÉS DU GAZ NATUREL POUR GAZ MÉTRO, 2011 (B-0186, GAZ MÉTRO 13, DOC. 3)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0186, Gaz Métro-13, Document 3, page 13, la moyenne pour les 10 ans est de 0,415 ¢/m³.

Demande(s) :

a) Il semble que les valeurs annuelles montrent plutôt une moyenne de 0,429¢/m³. Veuillez confirmer et corriger la pièce au besoin.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0186, Gaz Métro-13, Document 3, pages 24 et 25, ligne 19, multiplicateur (de pointe).

Demande(s) :

a) Comment expliquez-vous que la diminution de la consommation affecte le multiplicateur de pointe ? Celui-ci n'est-il pas une conséquence de la température et de la vitesse du vent de la journée de pointe ?

H BALISAGE DES MÉTHODES DE CALCUL DU TEST DU COÛT TOTAL EN RESSOURCES (TCTR) (B-0187, GAZ MÉTRO 13, DOC. 4)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0187, Gaz Métro-13, Document 4, page 6, organismes américains étudiés.

Demande :

a) Quelles sont les raisons pour lesquelles vous n'avez pas considéré d'autre entreprise américaine que la California Public Utilities Commission (CPUC)?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0187, Gaz Métro-13, Document 4, page 13, Tableau 2, section Coûts évités, dernière ligne :

1 sur la durée de vie de l'appareil ajusté pour tenir compte de la persistance.

Demande(s) :

a) Veuillez expliquer le sens du chiffre 1 dans la rubrique citée.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0187, Gaz Métro-13, Document 4, page 16, Tableau 3, section coûts évités, dernière ligne :

Annuité croissante à l'inflation sur la durée de vie de l'appareil

Demande(s) :

a) Ne croyez-vous pas que dans le cas d'Hydro-Québec, il serait plus approprié de parler de durée de vie de la mesure plutôt que de l'appareil ? Veuillez élaborer.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0187, Gaz Métro-13, Document 4.

Demande(s) :

a) Pour quelles raisons n'y a-t-il pas de références aux distributeurs d'électricité en Ontario ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0187, Gaz Métro-13, Document 4.

Demande(s) :

a) Que contenait le tableau 6 ?

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0187, Gaz Métro-13, Document 4, Tableau 10, page 32.

Demande(s) :

a) Êtes-vous d'avis que la proportion indiquée à la dernière colonne changerait beaucoup si nous tenions compte des entreprises qui se fient au *Standard Practice Manual* de la CPUC ?

I POTENTIEL TECHNICO-ÉCONOMIQUE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DE GAZ NATUREL POUR LES SECTEURS RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL, INSTITUTIONNEL ET INDUSTRIEL DU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2013 À 2017 (B-0188, GAZ MÉTRO 13, DOCUMENT 5)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS S.É.-AQLPA-2-

Référence : GAZ MÉTRO, Dossier R-3809-2012, Phase 2, Pièce B-0188, Gaz Métro-134, Document 5, page 16 :

Les mesures de devancement, c'est-à-dire le remplacement en totalité d'un équipement avant la fin de sa vie utile, ne sont pas considérées.

Demande(s) :

- a) Est-ce que vous considérez les mesures de devancement dans un secteur particulier ? Veuillez élaborer.
 - b) Sinon, quelles sont les raisons pour lesquelles vous ne retenez pas les mesures de devancement ?
 - c) Du point de vue méthodologique, veuillez confirmer que, si des mesures de devancement étaient prises en compte, l'on devrait soustraire du calcul des gains la valeur du devancement de l'énergie nécessaire à la production et au transport du nouvel équipement et du devancement de l'énergie nécessaire à la disposition de l'ancien équipement.
-